



RÉFÉRENTIEL BEE FRIENDLY

Synthèse

Ce document de synthèse permet d'appréhender les objectifs du cahier des charges, sa structure et les principales exigences auxquelles une structure doit se conformer pour obtenir la labellisation BEE FRIENDLY.

Le référentiel BEE FRIENDLY complet est disponible sur demande.

Objectifs du référentiel BEE FRIENDLY

Les objectifs du cahier des charges BEE FRIENDLY sont de :

- qualifier de manière précise et formelle les pratiques agricoles vis-à-vis de leur impact sur les pollinisateurs
- définir les pratiques agricoles respectueuses des pollinisateurs et de leurs écosystèmes
- inciter les agriculteurs à s'engager dans une démarche d'amélioration continue de leurs pratiques
- garantir l'indépendance de la démarche et la transparence grâce au contrôle par un organisme de certification tierce-partie

Structure du référentiel BEE FRIENDLY

Le référentiel BEE FRIENDLY comprend **plus de 20 exigences**; leur nombre varie en fonction du secteur concerné (27 pour la production de fruits & légumes, 19 pour les produits laitiers et 24 pour la viticulture par exemple).

Le référentiel BEE FRIENDLY est spécifiquement adapté aux contraintes des secteurs d'activité auxquels il s'adresse via l'adaptation du « référentiel socle » aux caractéristiques des différents secteurs d'activité en collaboration avec des groupes de travail ad hoc intégrant des professionnels des secteurs et filières concernés.

Les exigences sont organisées en **6 thématiques**:

- Traçabilité,
- OGM,
- Utilisation de produits phytosanitaires,
- Préservation de la biodiversité,
- Récolte,
- Partenariats.





Pour certains secteurs spécifiques, d'autres thématiques viennent s'ajouter : par exemple, le référentiel Produits laitiers comprend également une thématique « Alimentation animale ».

Le référentiel BEE FRIENDLY est structuré en 4 niveaux :

- un niveau éliminatoire qui constitue, pour chacun des critères, le seuil minimal à respecter pour être conforme. Si une structure ne dépasse pas le niveau éliminatoire, ne serait-ce que pour un seul des critères du référentiel BEE FRIENDLY, elle ne pourra pas être considérée comme conforme.
- 3 niveaux de progrès qui accompagnent la structure dans une démarche d'amélioration continue.

6 thèmes techniques → **1 - TRACABILITE** extrait

CRITERES	ELIMINATOIRE	1	2	3
CONNAITRE 1.1: Archive cultural itineraries history 1.2: Knowledge of the soils condition	*Impossibility to present last month's cultural itinerary *Treatment products	1+ *Archive cultural itineraries for parcel for 3 years	2+ *Existence of a less-than-ten-years-old pesticides residues soil analysis for parcels producing Bee Friendly certified products	3 *Use lot numbers on final products that allows to go back to the cultural itinerary *Existence of a less-than-ten-years-old pesticides residues soil analysis for parcels producing Bee Friendly certified products
ASSURER DES ROTATIONS DE CULTURES BENEFIQUES 1.3: Bee protection period for parcel historically treated with blacklisted pesticides	*Identification of crops on parcels treated with blacklisted pesticides less than 3 years ago (if archive available)	1 *Plantation of pollinators-attractive species during inter-culture (archive available on last three years and no parcel received blacklisted treatments)	2 *Plantation of pollinators-attractive species during inter-culture (archive available on last three years and no parcel received blacklisted treatments)	3 *Plantation of pollinators-attractive species during inter-culture (archive available on last three years and no parcel received blacklisted treatments)
FORMER ET INFORMER 1.4: Allow local beekeepers associations to access treatment archives 1.5: Train the technical manager to archive management and pesticides persistence risks in crop rotations	*Access refusal to archives	1 *Join the technical manager to pesticides persistence risks in crop rotations	2 *Implication of local beekeepers associations into crop rotation decisions	3 *Implication of local beekeepers associations into crop rotation decisions

Liste éliminatoire

3 niveaux de progrès

3 ACTIONS
 Connaître
 Contrôler/Reduire
 Informer





Principales exigences du référentiel BEE FRIENDLY

- **Traçabilité**
 - Conserver les itinéraires culturaux précis des parcelles BEE FRIENDLY pendant 3 ans
 - Identifier précisément les parcelles BEE FRIENDLY par une cartographie disponible dans l'exploitation
- **Usage des organismes génétiquement modifiés (OGM)**
 - Interdiction totale d'utilisation, directe ou indirecte, d'OGM – que ce soit en productions végétales ou dans l'achat d'intrants pour l'alimentation animale notamment
- **Utilisation de produits phytopharmaceutiques écotoxiques**
 - Interdiction stricte d'utiliser des produits de la liste noire
La liste noire est une liste de matières actives interdites, établie en collaboration avec un chercheur de l'INRA spécialiste de la question de l'impact des pesticides sur les abeilles et les insectes pollinisateurs. A télécharger sur www.certifiedbeefriendly.org
 - Interdiction de réaliser des traitements pendant la floraison (sauf produits portant la « mention abeille »)
 - Lors des traitements, mise en place des mesures de protection des pollinisateurs (traitements la nuit, en dehors de la présence des pollinisateurs, etc.)
 - Mise en place de méthodes alternatives comme la lutte intégrée
- **Préserver la biodiversité**
 - Préserver les zones refuges de biodiversité et consacrer une partie des surfaces à des dispositifs supports de biodiversité (SET)
 - Favoriser la continuité de ressources pour les pollinisateurs afin de supprimer les déserts végétaux des territoires
 - Dans le cadre de contrats de pollinisation, la transhumance de ruches doit être limitée au maximum et est strictement interdite au-delà de 400 km
- **Limiter l'impact de la récolte**
 - Si la récolte est mécanique (notamment pour la fauche), récolter en dehors de la présence de pollinisateurs ou en utilisant un chasse-abeilles par exemple
 - Eviter les ruptures brutales de continuité dans la disponibilité de la ressource alimentaire pour les pollinisateurs





- **Etablir des partenariats locaux pour la protection des pollinisateurs**
 - Mettre en place des partenariats locaux avec les apiculteurs
 - Mettre à disposition des parcelles pour des ruches
 - Participer à des projets de recherche/sensibilisation
 - Informer et former les membres et partenaires de la structure sur les thématiques : rôle des pollinisateurs, existence de pratiques favorables, etc.

Procédure de contrôle du référentiel BEE FRIENDLY

Le référentiel BEE FRIENDLY est contrôlé par un organisme certificateur indépendant via des audits annuels.

Une fois l'audit réalisé, le rapport d'audit est examiné par le Comité de labellisation, organe de gouvernance de l'Association BEE FRIENDLY.

Ce Comité est composé de membres de l'Association, d'apiculteurs, d'agriculteurs, de représentants de la société civile et d'experts.

C'est lui qui accorde ou non la conformité des productions avec le cahier des charges BEE FRIENDLY, en fonction des résultats de l'audit, et qui autorise la structure à utiliser le logo BEE FRIENDLY sur ses produits et tout autre signe d'identification respectant la charte graphique d'utilisation de BEE FRIENDLY.

